

Assemblée Générale Extraordinaire

Société « OFFICE PLAST »

Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le Mercredi 29 avril 2026 à 17h00 mn à Hôtel Novotel Tunis Lac sis Rue de la feuille d'Erable, cité les Pins les berges lac 2 - 1053 Tunis à l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social
2. Modification corrélative des statuts de la société
3. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

Société « OFFICE PLAST »
Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA

La société Office Plast publie ci-dessous le projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire le 29 Avril 2026.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale entérine le mode, la date et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution mise aux voix est

Deuxième Résolution : Augmentation du capital

L'Assemblée Générale prend acte de la proposition du Conseil d'Administration d'augmenter le capital 7 331 082 dinars afin de renforcer la trésorerie de la société,

Constatant que le capital est entièrement libéré, l'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de 7 331 082 dinars pour le porter ainsi de 14 662 164 Dinars à 21 993 246 selon les deux opérations successives suivantes :

- * Augmentation du capital par émission de 3 665 541 actions nouvelles à souscrire par les anciens actionnaires et porteurs de droits de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour Quatre (4) actions anciennes.
- * Augmentation du capital par émission de 3 665 541 actions nouvelles à attribuer gratuitement à raison d'une (1) action pour cinq (5) actions anciennes et nouvelles. L'augmentation par incorporation des réserves de la prime d'émission (actions gratuites) se fait après l'augmentation en numéraire.

La date de jouissance des actions nouvelles est fixée à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette résolution mise aux voix est

Troisième Résolution : Délégation au conseil

L'assemblée Générale Extraordinaire délègue par les présentes au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et le charge de réaliser ladite augmentation de capital à titre irréductible et à titre réductible.

Cette résolution mise aux voix est

Quatrième Résolution : Modalités d'exercice du droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, a titre préférentiel aux anciens actionnaires à titre irréductible qu'à titre réductible, l'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : à raison de (1) actions nouvelles pour (4) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en

résulter une souscription indivise. La société OFFICE PLAST ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Cette résolution mise aux voix est

Cinquième Résolution : Modification corrélative et mise à jour des statuts

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Article 6 Capital Social :

Le capital social est fixé à la somme de Vingt et Un Million Neuf Cent Quatre Vingt Treize Mille Deux Cent Quarante Six Dinars (21 993 246 DT) divisé en 21 993 246 actions d'un (1) dinar chacune, entièrement souscrites et libérées par les actionnaires » ...

Cette résolution mise aux voix est

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est